

Éditorial

Le Conseil des Arts de la CUM et son avenir

Jean-Claude Leblond

Volume 33, Number 134, March–Spring 1989

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/53863ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Société La Vie des Arts

ISSN

0042-5435 (print)

1923-3183 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Leblond, J.-C. (1989). Éditorial : le Conseil des Arts de la CUM et son avenir. *Vie des arts*, 33(134), 22–22.

Le Conseil des Arts de la CUM et son avenir

Mis sur pied à la suite d'une recommandation du comité d'étude sur les orientations du Conseil des Arts de la Communauté Urbaine de Montréal, le groupe-conseil, formé de six membres représentant les municipalités de l'île, la communauté des artistes et présidé par M^e Yves Bériault, vice-président du Conseil des Arts, avait pour mandat de se pencher sur le rôle et les orientations futures du Conseil des Arts. Par ses recommandations, le groupe-conseil devait alimenter l'action du Conseil des Arts en ce qui concerne son développement, son fonctionnement et les services qui pourraient être rendus aux organismes culturels et à la population en général. Après le rapport Goyer de 1982, qui fonde l'action actuelle du Conseil des Arts, le moment semblait venu d'évaluer le travail accompli et de l'orienter dans le futur.

Les nombreuses questions posées aux organismes culturels et aux municipalités de l'île lors des audiences publiques, tenues l'été dernier, traduisaient, en effet, un certain malaise, principalement au regard d'un budget croissant chaque année (5 millions \$ en 1988) mais insuffisant pour répondre à la demande. En dollars constants, les entreprises culturelles reçoivent maintenant moins de subventions qu'en 1981, malgré

éditorial

l'augmentation du chèque annuel. D'autre part, un certain nombre de tensions commençaient à émerger entre ceux qui, annuellement, reçoivent l'appui du Conseil et ceux qui prétendent à juste titre y avoir droit. Pour l'avenir, le Conseil des Arts devait-il ajouter à ses programmes les amateurs, les communautés culturelles, les entreprises à buts lucratifs, par exemple, ou encore, répartir son aide sur l'ensemble du territoire métropolitain au prorata de la participation financière de chaque municipalité? Est-ce que les grandes institutions qui contribuent visiblement à la dynamique culturelle et économique de la métropole n'allaient pas voir leur subvention dispersée sur de multiples petites initiatives de quartier, très vivantes localement, mais incapables de se traduire par des retombées économiques significatives? Est-ce qu'enfin, le Conseil des Arts allait se laisser embrigader dans l'institution établie au détriment de la création et de la vitalité exceptionnelle des petits groupes?

Après l'étude des soixante-et-un mémoires qui lui ont été présentés, le groupe-conseil a remis son rapport peu avant Noël, un document qui, à plusieurs titres, a le mérite de regarder les choses en face, d'analyser les situations à la lumière de leur contexte propre et selon les réalités financières de l'organisme subventionneur. Dans un texte clair, succinct et très bien synthétisé, se déploie la réalité des besoins du milieu des arts. Et c'est très réalistement que le groupe-conseil formule ses recommandations, au risque, assez faible du reste, de déplaire. Bref, voilà un rapport qui ne patine pas ni ne badine.

Après avoir déterminé la place exacte du Conseil des Arts dans la gamme des organismes subventionneurs fédéraux et provinciaux, après une comparaison avec l'action menée à Toronto notamment, le groupe-conseil insiste sur l'importance du centre-ville de Montréal dans la dynamique urbaine et sur le fait que la majorité des organismes y a pignon sur rue. Il recommande notamment le maintien de son engagement envers la communauté en proclamant la nécessité d'une consolidation, c'est-à-dire, d'une continuation de son appui aux organismes déjà subventionnés, avec ajustements éventuels au taux d'inflation. Cette consolidation irait normalement chercher environ 75% du budget de subvention, alors que 15% serait consacré à la décentralisation, c'est-à-dire, aux activités dans les municipalités et les quartiers, notamment les programmes *Jouer dans l'Île* et *Exposer dans l'Île* qui ont obtenu un succès tel qu'il convient de les répéter.

Loin de chercher à disperser le trop peu de fonds pour faire plaisir à tout le monde, à juste titre, le groupe-conseil propose de répartir son appui à la décentralisation selon un scénario de développement culturel et de sensibilisation d'un plus vaste public à l'art. Toutefois, il maintient sa profession de foi à l'égard des artistes professionnels. Sans nier la valeur des activités des amateurs, il considère que le budget du CACUM ne permet pas d'excéder le cadre du professionnalisme.

Le même raisonnement tient à l'égard des communautés culturelles. Par ailleurs, partant du principe budgétaire et éthique du CACUM, les auteurs du rapport se voient dans l'obligation de donner la préférence aux seules entreprises à buts non lucratifs, même si plusieurs sociétés privées et de taille très réduite comme les galeries d'art contemporain, jouent un rôle déterminant dans la diffusion de l'art. Également, le groupe-conseil suggère de laisser l'aide individuelle aux niveaux supérieurs de gouvernement qui possèdent déjà des programmes à cet effet.

Outre quelques modifications administratives au secteur des arts visuels qui, par son caractère éclectique touche à des domaines charnières, le groupe-conseil suggère la création d'un fonds d'incubation destiné à la création, mais dans le cadre des organismes admissibles. Sur ce chapitre, les auteurs du rapport ouvrent une porte sur quelque chose qu'intentionnellement ils ne précisent pas, laissant place à l'imagination de la communauté des artistes.

Quant aux périodiques culturels, le rapport recommande d'ouvrir l'accès à un plus grand nombre de revues ayant leur siège social dans la CUM en accentuant également l'effort sur la nécessité d'une plus grande diffusion. Bien que la faisabilité d'un tel projet ne soit pas évidente, il est tout de même heureux que les gouvernements en prennent acte, sachant à quel point nous avons besoin de leur collaboration.

En somme, en peu de temps et avec des moyens limités, le groupe-conseil a réalisé un document clair et honnête, maintenant les orientations de base du Conseil des Arts de la Communauté Urbaine de Montréal, tout en précisant la marche à suivre en tenant compte des exigences d'aujourd'hui.

Jean-Claude Leblond